

## 1. La Compétence « Gestion des Déchets Ménagers »

### 1 – 1 Rapport d'activités des déchets ménagers et assimilés - Année 2010

Ce rapport d'activités est présenté au Conseil Communautaire du 29 juin 2011 et est ensuite notifié à chaque commune membre pour présentation aux Conseils municipaux.

Entre autres éléments, ce rapport présente les principales données statistiques du service : tonnages, réparations et livraisons de bacs, résultats de caractérisation, fréquentation de la déchèterie de Beynes...

### 1 – 2 Marché public : collecte et traitement

Une procédure de marché public est engagée pour les prestations suivantes :

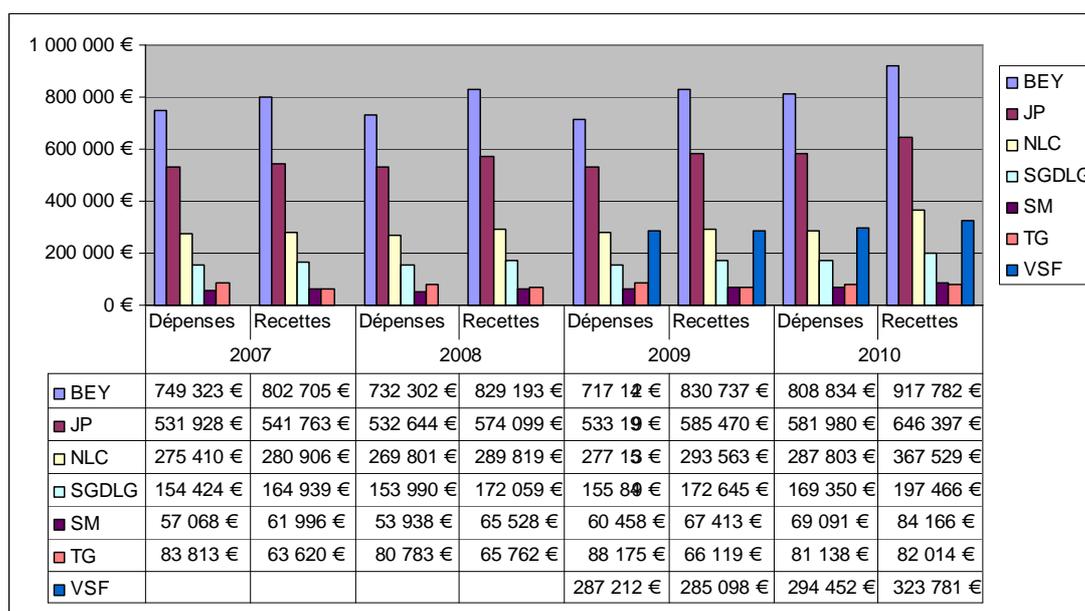
- Lot 1 : Collecte des déchets ménagers (ordures ménagères, emballages et papier, encombrants, déchets végétaux en porte à porte et verre en apport volontaire)
- Lot 2 : Traitement des déchets végétaux
- Lot 3 : Traitement des encombrants

Ce marché prend effet à compter du mois de septembre. Les élus de Cœur d'Yvelines cherchent, à cette occasion, à harmoniser les services de collecte sur le territoire.

Des Commissions d'Appel d'Offres se réunissent les 10 et 31 mars 2010 (pour ouverture et attribution du marché). Les 3 lots sont attribués à la société SEPUR (délibération n°10-015 du 14 avril 2010).

- Lot 1 : 1 147 963.02 € HT / an
- Lot 2 : 81 400 € HT / an
- Lot 3 : 90 250.00 € HT / an

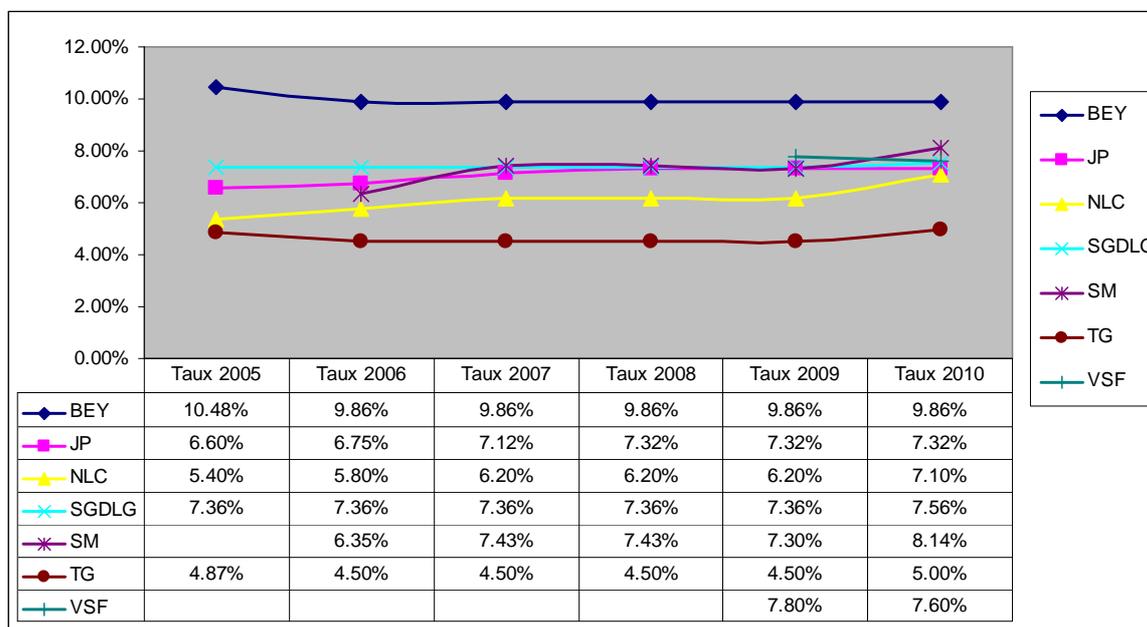
### 1 - 3 Dépenses et recettes - Répartition par ville adhérente



## 1 - 4 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Par délibération du 15/12/04, le Conseil Communautaire institue un zonage sur l'ensemble du périmètre du territoire de la CC.

Chaque année, les taux des Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont fixés par délibération.



## 1 - 5 Bacs à déchets végétaux

Les élus de Cœur d'Yvelines ont décidé de doter les usagers de bacs à déchets végétaux.

Les bacs à déchets végétaux ont été livrés entre les mois de juillet et octobre 2010.

La délibération 10-020 du 26/05/10 autorise le Président à signer un marché public avec la société CITEC pour un montant estimé de 281 100 euros HT. Le montant de ce marché est estimé pour 6 000 bacs (soit 46.85 € HT par bac livré).

6 409 bacs 240 L ont été livrés par la société CITEC aux administrés de Cœur d'Yvelines (données au 21 octobre 2010).

Depuis septembre 2010, les déchets végétaux sont collectés en porte à porte dans les bacs sur l'ensemble du territoire, en C1 (hebdomadaire). Ce service est assuré du mois de mars au mois de décembre.

Les usagers peuvent donc dorénavant présenter à la collecte :

- Les bacs
- Les fagots
- Les sacs à déchets végétaux (mais ceux-ci ne sont plus distribués de façon systématique)

Les administrés de Beynes ont été livrés en bacs à déchets végétaux : la collecte en porte à porte s'est mise en place en septembre – la déchèterie n'accepte plus les déchets végétaux à compter de cette date.

## 1 - 6 Projet colonnes à verre

Par délibération en date du 10 mars 2010, et sur proposition de la Commission « déchets ménagers », le Conseil Communautaire a décidé de mettre à la disposition des administrés des colonnes enterrées pour la collecte du verre.



Les implantations sont choisies en collaboration avec chacune des communes membres afin d'obtenir un maillage optimal du territoire.

Une consultation est réalisée pour l'acquisition de ces colonnes et pour les travaux de génie civil nécessaires à leur installation.

Les propositions de la Société Plastic Omnium pour la fourniture des colonnes (au prix unitaire de 5 007.00 € HT) et de la Société Colas pour les travaux d'enfouissement (au prix unitaire de 4 761.93 € HT en milieu urbain et de 3 673.34 € HT en milieu rural) correspondent aux attentes formulées. Par délibération en date du 26 mai 2010, le Conseil Communautaire autorise le Président à l'achat et à l'installation de 15 colonnes enterrées.

En septembre 2010, toutes les colonnes enterrées sont opérationnelles. La collecte du verre se fait en apport volontaire sur l'ensemble des 7 communes de Cœur d'Yvelines (dont Neauphle-le-Château et Thiverval-Grignon, pour lesquels la collecte en porte à porte prend fin).

### 1 - 7 Projet de déchèterie intercommunale

Depuis 2008, le Conseil communautaire prévoit la réalisation d'une déchèterie intercommunale, pour collecter les déchets qui ne le sont pas en porte à porte. Le principe général retenu par les élus est celui d'une plateforme surélevée créée par des modules de bétons avec deux rampes d'accès, et un local d'accueil pour le gardien.

Le terrain choisi pour l'implantation de la déchèterie se situe sur la Commune de Villiers Saint Frédéric, jouxtant le terrain du SIARNC et le parking du Lycée Violet le Duc.



Septembre 2009 Début des travaux  
Octobre 2009 Un riverain demande la suspension des travaux – il argumente pour cela le manque de documents d'urbanisme.  
Février 2010 Les travaux sont suspendus à la demande du juge des référés

Tout au long de l'année 2010, plusieurs procédures contre ce projet sont engagées par les mêmes riverains. Point par point, la Communauté de Communes et la mairie de Villiers-Saint-Frédéric se défendent. Pour cela, il a été nécessaire de faire appel aux services d'avocats.

Le permis de construire sera de nouveau déposé par Cœur d'Yvelines. Les travaux reprendront au 1<sup>er</sup> trimestre 2011 pour une ouverture de l'équipement au mois d'août 2011.

### 1 - 8 Composteurs

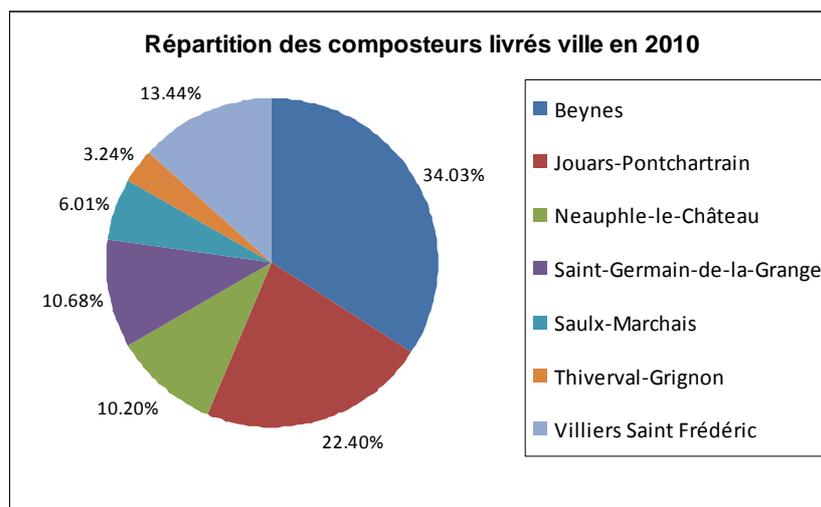


Le Conseil Communautaire a décidé le lancement d'une opération « composteurs domestiques ». Il s'agit de mettre à la disposition des administrés volontaires des composteurs individuels. Le composteur leur permettra de traiter leurs déchets verts et une partie de leurs déchets de cuisine de manière écologique sur leur terrain.

Le Conseil communautaire a fixé une caution pour la mise à disposition d'un composteur de 20€. Au-delà de 5 ans, cette caution restera acquise à la Communauté de Communes et qu'en conséquence le composteur sera propriété de l'administré.

L'obtention du composteur est conditionnée par l'engagement écrit de l'acquéreur d'une bonne utilisation, c'est-à-dire à son domicile et conformément au guide fourni.

Sur l'année 2010, la communauté de communes a distribué 1 049 composteurs.



## 2. La Compétence «instruction des actes d'occupation des sols»

Ce service est financé par la Taxe Professionnelle – les dépenses liées à ce service sont directement prélevées sur les versements de taxe professionnelle des villes. Les élus ont choisi de répartir les dépenses de ce service en fonction du nombre de foyers des villes (recensement 1999 – dernier recensement connu).

### Nombres de dossiers instruits par le service :

	2008	2009	2010		2008	2009	2010
Beynes	204	218	242	St-Germain-de-la-Grange	64	92	92
Jouars-Pontchartrain	213	213	223	Saulx-Marchais	35	33	44
Neauphle-le-Château	124	147	220	Thiverval-Grignon	20	28	24
Villiers-Saint-Frédéric	122	111	136	<b>Total</b>	<b>782</b>	<b>842</b>	<b>981</b>

### Nombre de certificats de conformité délivrés (suite à visite des services de Cœur d'Yvelines)

Aucun certificat n'est délivré « tacitement »

	2008	2009	2010		2008	2009	2010
Beynes	25	37	15	St-Germain-de-la-Grange	9	11	9
Jouars-Pontchartrain	22	32	24	Saulx-Marchais	6	2	2
Neauphle-le-Château	21	20	6	Thiverval-Grignon	3	3	1
Villiers-Saint-Frédéric	5	20	15	<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>125</b>	<b>72</b>

Pour l'exercice 2010, les charges du service sont les suivantes :

	Budgétisées	Exécutées	Charges à caractère général	Charges de personnel	Investissement
Beynes	27 554,94 €	23 894,47 €	2 842,94 €	20 902,47 €	149,06 €
Jouars-Pontchartrain	18 884,78 €	15 356,20 €	1 902,18 €	13 354,29 €	99,73 €
Neauphle-le-Château	12 411,56 €	10 654,24 €	1 296,07 €	9 290,21 €	67,96 €
Saint-Germain-de-la-Grange	6 230,85 €	5 316,91 €	638,50 €	4 644,93 €	33,48 €
Saulx-Marchais	2 915,93 €	2 030,43 €	274,81 €	1 741,21 €	14,41 €
Thiverval-Grignon	2 766,06 €	2 116,97 €	357,04 €	1 741,21 €	18,72 €
Villiers-Saint-Frédéric	9 505,89 €	7 430,36 €	991,39 €	6 386,99 €	51,98 €
	<b>80 270,01 €</b>	<b>66 799,58 €</b>			

## 3. Relais Intercommunal d'Assistants Maternelles (RIAM)

Cœur d'Yvelines a décidé, lors du Conseil Communautaire du 13 mai 2009, la création d'un Relais Intercommunal d'Assistants Maternelles en intégrant la compétence « petite enfance » dans ses statuts et plus précisément la création d'un RIAM.

Le RIAM, comme prévu, a démarré son activité le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

### 3-1 Rappel des objectifs définis par les élus communautaires :



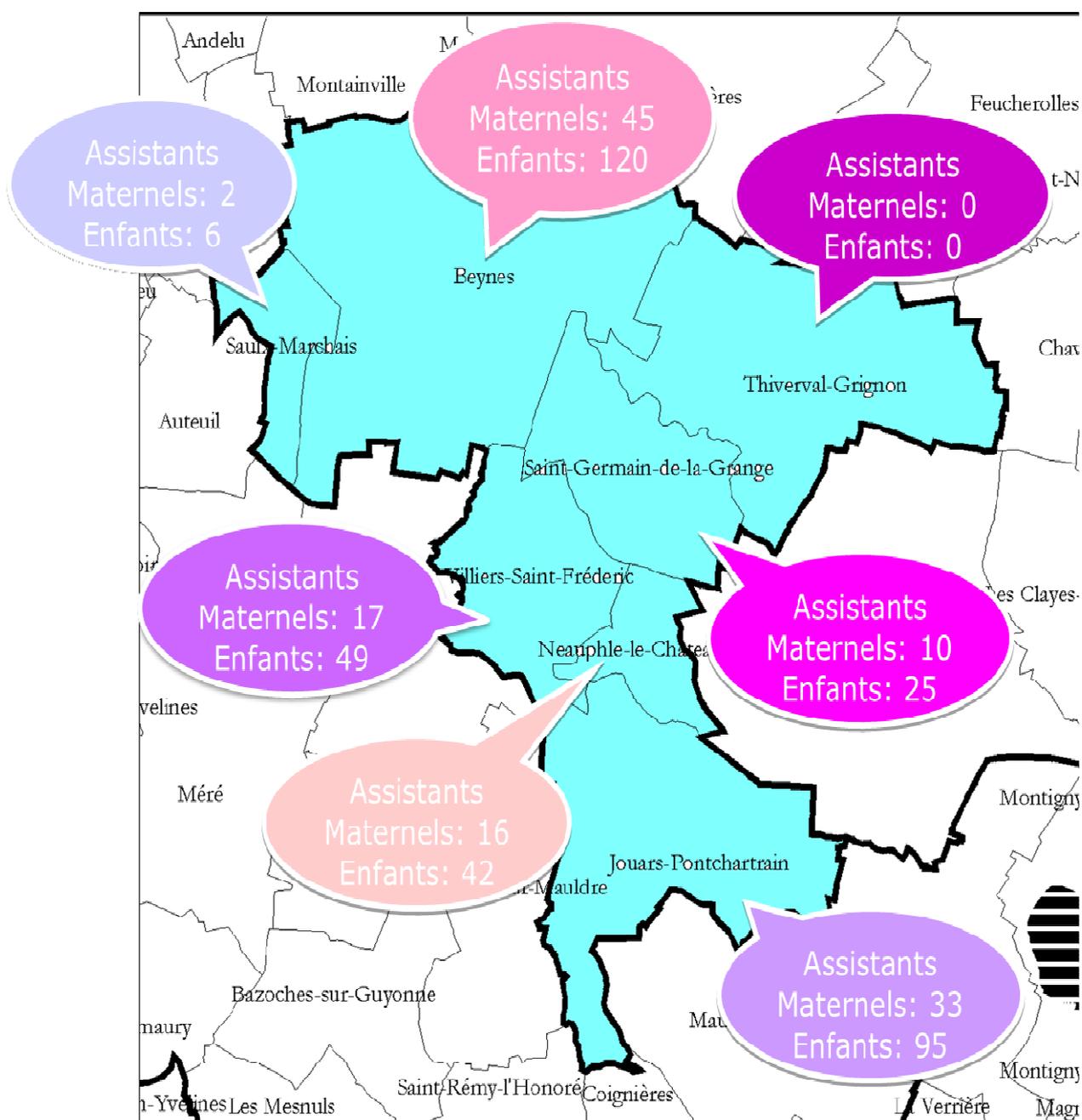
Communiquer auprès des assistants maternels et des parents:

- ❖ En diffusant des informations actualisées sur les prestations, droits et démarches à effectuer
- ❖ En organisant un lieu d'échanges et d'écoute
- ❖ En mettant en place un observatoire de la petite enfance

Compléter l'offre de mode de garde sur le territoire:

- ❖ En suscitant de nouvelles vocations d'assistants maternels
- ❖ En pérennisant les assistants maternels en activité

### 3-2 Eléments statistiques



### 3-3 Ateliers d'éveil

Le matin de 9H15 à 11H30 - durant la période scolaire - sur 3 sites différents :

**Villiers Saint Frédéric le mardi**

**Beynes le jeudi**

**Neauphle Le Château le vendredi**



- ❖ En moyenne 13 assistants maternels et 24 enfants par atelier
- ❖ Pour les regroupements exceptionnels (Noël, carnaval...), en moyenne 27 assistants maternels pour 62 enfants

## **4. Pavy 2**

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer tout acte concernant l'acquisition des parcelles appartenant à M. PHILIPPE et aux Consorts THEVENON le 26 mai.

## **5. Aire d'accueil des Gens du Voyage**

Le Conseil Communautaire a retenu un terrain, par délibération du 15 mai 2007, pour créer une aire d'accueil des gens du voyage, sur le territoire de Beynes, situé au lieu-dit « Les Célestins » (terrain qui jouxte l'extension de la station Gaz de France actuellement en réalisation).

Pour créer l'équipement, et répondre aux obligations du schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage, Cœur d'Yvelines doit devenir propriétaire du terrain nécessaire. De plus, le POS de la commune de Beynes qui accueillera cette aire ne permet pas, en l'état, la création de l'aire d'accueil.

Conformément aux articles L123-1 et L 126-1 du Code de l'Environnement et à l'article L123-16 du Code de l'Urbanisme, cette opération a donc nécessité une enquête publique.

Par arrêté en date du 08/01/2010, Madame la Préfète des Yvelines a ordonné l'ouverture des enquêtes publiques nécessaires à la réalisation du projet, en mairie de Beynes, du jeudi 28 janvier au vendredi 26 février 2010 (enquête préalable à la DUP, enquête modifiant le POS de la commune de Beynes et enquête parcellaire).

Les permanences ont été tenues en mairie aux dates prévues – la participation du public a été faible.

Le 25 mars 2010, le Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif a rendu ses conclusions (avis favorable).



Madame la Préfète des Yvelines a demandé à Cœur d'Yvelines, par courrier du 07/04/2010, de se prononcer par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération « aire d'accueil des gens du voyage ».

Dans le même temps, il est demandé à Monsieur le Maire de Beynes de soumettre le dossier de mise en compatibilité de son POS à son conseil municipal.

L'acte déclarant d'utilité publique (DUP) est subordonné à la production de ces documents.

Le 14 avril 2010, le Conseil Communautaire déclare d'intérêt général le projet « aire d'accueil des gens du voyage » et demande aux services de l'Etat compétents de procéder à la Déclaration d'Utilité Publique pour ce projet.

Le 7 mai 2010, le Conseil Municipal de Beynes adopte la modification du Plan d'Occupation des Sols correspondant à l'aire d'accueil.

Le 26 mai 2010, le Conseil Communautaire autorise le Président à déposer le Permis de Construire. Le dossier est déposé à la mairie de Beynes le 23 août – il sera délivré le 17 janvier 2011.

Le 29 septembre 2010, le Conseil autorise le Président à lancer une procédure de marché public pour la réalisation de l'aire d'accueil. Le cahier des charges sera réalisé au dernier trimestre de l'année – la procédure sera engagée depuis 2011 pour des travaux au 2<sup>ème</sup> semestre 2011.

Une commission « Gens du Voyage » se réunit le 24 novembre.

Le 15 décembre, le Conseil autorise le Président à acheter les terrains à M. FRICHOT et à signer un bail agricole pour les 1 000 m<sup>2</sup> de terrain formant une réserve foncière aux abords de l'équipement.

## 6. Les moyens de la CC : le budget et le personnel

### 6 - 1 Le budget primitif

Le 14 avril, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2010 de la CCCY, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : 12 562 940.38 €
- Section d'investissement : 5 907 423.55 €

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap 011	Charges à caractère général	3 863 210.00 €	Chap 73	Impôts et taxes	9 858 908.48 €
Chap 012	Charges de personnel	255 850.00 €	Chap 74	Dotations et participations	784 825.00 €
Chap 014	Atténuation de produits	3 437 228.26 €	Chap 75	Autres produits de gestion courante	4 000.00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	687 955.14 €	Chap 77	Produits exceptionnels	18 000.00 €
Chap 66	Charges financières	35 000.00 €	Chap 013	Atténuation de charges	20 000.00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	0.00 €	R002	Résultat reporté	1 877 206.90 €
Chap 022	Dépenses imprévues	590 253.40 €			
Chap 023	Virement à la section d'investissement	3 603 443.58 €			
Chap 42	Opérations d'ordre entre section	90 000.00 €			
		<b>12 562 940.38 €</b>			<b>12 562 940.38 €</b>

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap 20	Immobilisations incorporelles	14 000.00 €	Chap 13	Subventions d'investissement	1 056 985.00 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées	100 000.00 €	Chap 10	Dotations fonds divers réserves (hors 1068)	275 000.00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	2 652 449.97 €	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	800 000.00 €
Chap 23	Immobilisations en cours	3 083 973.58 €	Chap 021	Virement de la section fonctionnement	3 556 572.58 €
Chap 16	Remboursement d'emprunts	57 000.00 €	Chap 040	Opérations d'ordre entre sections	90 000.00 €
			R001	Solde d'exécution reporté	41 994.97 €
		<b>5 907 423.55 €</b>			<b>5 907 423.55 e</b>

## 6 - 2 Le personnel

Pour l'année 2010, le personnel de la CC est composé de 7 personnes :

		Service administratif	Service Instruction	Déchèterie de Beynes	RIAM
Adjoint administratif	Temps Complet	25 %	75 %	-	-
Rédacteur	Temps partiel (80 %)	100 %	-	-	-
Rédacteur	Temps Complet	50 %	50 %	-	-
Technicien Supérieur Chef	Temps Complet Mis à la disposition de JP pour 50 % du temps de travail	-	100 %	-	-
Attaché	Coordinateur – mis à disposition à temps partiel	100 %	-	-	-
Adjoint technique	Temps Complet	80 %	-	20 %	-
Educateur de Jeunes Enfants	Temps Complet	-	-	-	100 %

## 7. Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)

Il s'agit d'un outil d'analyse et de programmation, qui définit, pour une durée au moins égale à 6 ans, les orientations d'une politique locale de l'habitat.

Le Conseil Communautaire adopte le PLHI lors de sa réunion du 17 février 2010.

## 8. Centrale d'Achats

Depuis le 5 juillet 2006, les statuts de la Communauté de Communes intègrent la compétence « Centrale d'Achats » selon une liste précise de fournitures et de services :

Les dépenses liées à ces fournitures et services ont été prévues au budget primitif 2010 puis réalisées tout au long de l'année. Les régularisations relatives aux soldes ville par ville seront effectuées sur les reversements de taxe professionnelle en 2011.

## 9. Réunions de conseils et de commissions

Janvier	06/01/10	Commission Déchets ménagers
Février	03/02/10	Commission Finances
	<b>17/02/10</b>	<b>Conseil Communautaire</b>
Mars	<b>10/03/10</b>	<b>Conseil Communautaire</b>
	31/03/10	Commission Finances
Avril	09/04/10	Commission Affaires Sociales
	<b>14/04/10</b>	<b>Conseil Communautaire</b>

Mai	06/05/10	Commission Déchets ménagers
	26/05/10	Commission Communication
Septembre	<b>29/09/10</b>	<b>Conseil Communautaire</b>
Octobre	06/10/10	Commission Accessibilité
	12/10/10	Commission Déchets ménagers
Novembre	<b>10/11/10</b>	<b>Conseil Communautaire</b>
	16/11/10	Commission Communication
	17/11/10	Commission Finances
	24/11/10	Commission Gens du Voyage
Décembre	07/12/10	Commission Communication
	<b>15/12/10</b>	<b>Conseil Communautaire</b>

## Horizon 2011...

Cœur d'Yvelines assurera l'exercice des compétences en place : gestion des déchets, instruction du droit des sols, relais d'assistantes maternelles, centrale d'achats...

Les projets « déchèterie » et « aire d'accueil des gens du voyage » devraient certainement aboutir.

Le dossier Pavy 2 devrait également avancer, avec, en particulier, la fin des acquisitions foncières.

Année charnière pour les élus territoriaux, 2011 sera rythmée par les réformes de l'Etat : taxe d'habitation, taxe professionnelle, schéma départemental de coopération intercommunale...